

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE RECOURS**

Cachet de l'établissement d'origine :

6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>  2<sup>nde</sup>  1<sup>ère</sup> GT (Cochez la case correspondant au niveau d'appel pour ce bordereau : un procès-verbal par niveau de recours)

**A remettre, le jour de la commission, en 2 exemplaires au vice-président de la commission de recours**, accompagnés des dossiers complets des élèves, ainsi que tous les éléments susceptibles d'éclairer la commission.

**A l'issu des travaux :**

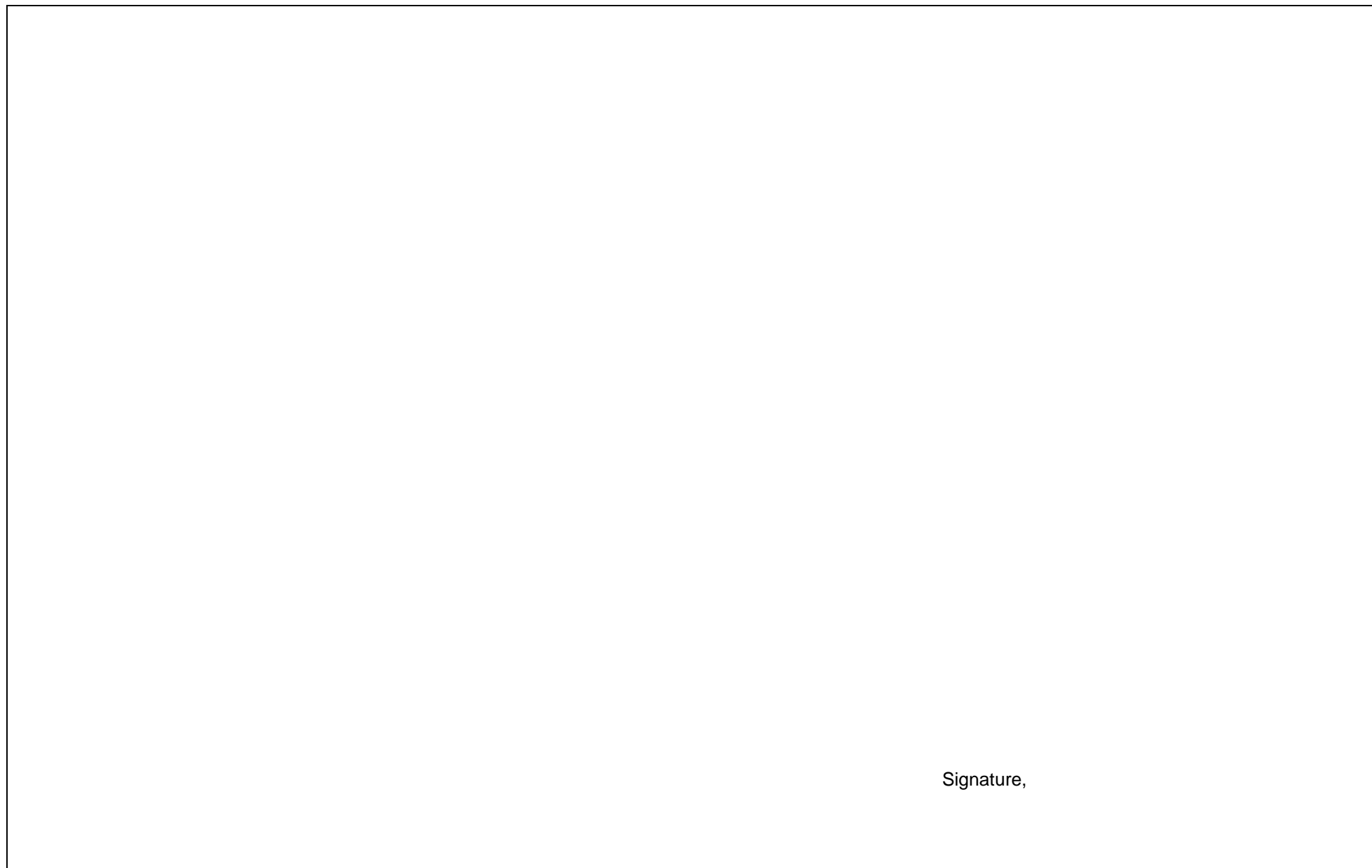
- un exemplaire sera remis avec les dossiers de l'établissement au dernier professeur de l'établissement d'origine, qui le transmettra le jour même au chef d'établissement pour traitement.
- un exemplaire sera adressé au pôle des élèves de la DSDEN : [pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr](mailto:pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr), accompagné des listes d'émargement et des notifications aux familles.

NOM de l'élève	Prénom	Classe	Nom du Professeur	Nom du Psy-EN	Vœu de la famille	Présence de la famille oui-non	Décision EPLE	Décision de la commission de recours

A....., le.....Signature du chef d'établissement d'origine,

Signature du vice-président de la commission,

En cas d'incident, joindre au procès-verbal un rapport circonstancié :



Signature,